



Wallonie

Commune de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées

Le demandeur est SCRL WMG passion Renov représentée par M. GALAND dont les bureaux se trouvent à Rue Georges Wattiez 6 à 7030 SAINT-SYMPHORIEN

Le terrain concerné est situé à Chaussée de Beaumont 200 et 200 B à 7032 Spiennes et cadastré Spiennes section A n° 104 L, 104 G

Le projet consiste en la transformation, la rénovation et l'extension d'une habitation (4 logements + 4 chambres d'hôtes et 1 commerce) et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation **Ecart** au Guide Communal d'Urbanisme

Détails concernant l'écart : - Article V.D.3.5. §4 Rapport à l'espace rue : les ensembles constitués de volumes principaux et secondaires nouveaux sont implantés

1° sur un front de bâtisse soit obligatoire, soit de fait

2° en l'absence d'un front de bâtisse obligatoire ou d'un front de bâtisse de fait

- soit sur l'alignement

- soit avec un recul sur l'alignement, non clôturé et inférieur à la moitié de la hauteur du volume principal, mesurée au niveau exact de l'intersection entre le plan de la façade à rue et celui du versant de toiture

- Article V.D.3.5. §8 Limitation à l'arrière : La profondeur ne peut excéder 20 m par rapport au front de bâtisse déterminé au §4.

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme

Détail concernant les dérogations : Dérogation au GRU :

- Article 415 relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Neuve, 17, uniquement sur rendez-vous, les jours ouvrables, et dans le respect des normes de distanciation sociales. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.61 mail : urbanisme@ville.mons.be les 11 et 18/10/2022 jusqu'à 20 heures ;

L'enquête publique est ouverte le 10/10/2022 et clôturée le 24/10/2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hotel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons

- par télécopie au numéro : 065/40.55.09

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be

- remises en mains propre à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 2888/AD**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Chanoine Puissant 2 à 7000 Mons, le 24/10/2022, à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mlle Splingard dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale ,
Cécile Brulard

Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint

Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Maxime Pourtois (s)
L'Echevin délégué